

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
du COMITE-DIRECTEUR du VENDREDI 21 JANVIER 2022 à 17 heures 30
Salle du Fort Chabrol à ROSSELANGE

Pour l'Eurométropole de Metz

MM. LEOMY (Amanvillers) ; Mme LAEUFFER (Jussy) ; CLARIS (Lessy) ; **SEBBEN (1^{er} Vice Président)** – BESSON - CARL – BOTELLA (Ste Ruffine) ; Mme SPORMEYEUR (Saulny) ; MM. FAVRE - LECLAIRE (Vaux) ;

Pour la communauté de communes Pays Orne Moselle

MM. DOS SANTOS - REPERT (Amnéville) ; BOLTZ – Mme THOMAS (Clouange) ; BENABID (Moyeuve Grande) ; SCHWEIZER (Moyeuve Petite) ; MEOCCI (Marange Silvange) ; BROCKLY – Mme SUSANJ (Pierrevillers) ; RISSER – DUMON (Rombas) ; **MATELIC (Président)** - SCHONS (Rosselange) ; COVALCIQUE (Ste Marie aux Chênes) ; M. MOUGIN – Mme LAHEURTE (Vitry sur Orne)

Pour la communauté de communes Rives de Moselle

MM. SPINELLI (Fèves) ; BIGOT - MANGONI (Gandrange) ; D'AMORE (Mondelange) ; **Mme BAROTTE (2^{ème} Vice Présidente)** (Norroy le Veneur) ; MM. GIRCOURT (Plesnois) ; SCHMELTER (Richemont) . HENRY (Semécourt) ; WILLAUME (Talange)

Communes

MM. GERARD (Ancy-Dornot) ; LEJEAU (Mars la Tour) ; POUGET - LEROY (Rezonville-Vionville) ; SPANG (Tronville)

Etaient absents et avaient donné procuration :

Mme LOGIN (Amanvillers)	à M. LEOMY (Amanvillers)
M. GERARD (Ancy-Dornot)	à M. SCHOENACKER (Ancy-Dornot)
M. AUSESKY (Bronvaux)	à M. SEBBEN (St Privat la Montagne)
M. CODATO (Bronvaux)	à M. BOLTZ (Clouange)
M. FACHOT (Jussy)	à Mme LAEUFFER (Jussy)
M. LACAVA (Moyeuve-Grande)	à M. BENABID (Moyeuve-Grande)
M. STIBLING (Moyeuve Petite)	à M. SCHWEIZER (Moyeuve Petite)
M. ARNOULD (Plesnois)	à M. GIRCOURT (Plesnois)
Mme SUTTER (Saulny)	à Mme SPORMEYEUR (Saulny)
M. PIRES (Semécourt)	à M. HENRY (Semécourt)
M. DIEUDONNE (Vernéville)	à M. MATELIC (Rosselange)
M. HUMBERT (Tronville)	à M. SPANG (Tronville)

Etaient absents, excusés :

MM. SCHURCH - MULLER (Gravelotte) ; PHILIPPE (Lessy) ; KENNEL - GLESER (Lorry les Metz) ; MULLER (Marange Silvange) ; Mme DE MOURA – M. CLAUSSE (Montois la Montagne) ; PELOSATO (Mars la Tour) ; DE SANCTIS (Mondelange) ; Mme BECKER (Norroy le Veneur) ; Mme LEMOINE GRABAREK – M. BOUTELOU (Puxieux) ; FRIDRICK (Richemont) ; KLAMMERS (Ste Marie aux Chênes) ; Mme RUMML (Talange) ; DUCHE (Vernéville)

Assistaient également à cette réunion :

MM. POSTERA – GAVINA (Roncourt)

Monsieur MATELIC souhaite la bienvenue aux délégués présents et leur présente tous ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2022.

Traditionnellement la première assemblée générale de l'année dévolue principalement au vote du Débat d'Orientation Budgétaire est également l'occasion d'organiser la cérémonie des vœux du SIEGVO. Toutefois, comme l'année dernière, la situation sanitaire et les contraintes qui en découlent n'ont pas permis d'organiser ce moment de convivialité.

Il demande ensuite aux membres du comité directeur l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à l'avenant n°1 au marché ACTEMIUM relatif au lot n°2 Equipements des travaux de sécurisation de la station de pompage de Roncourt. Le comité directeur vote à l'unanimité pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour qui devient le point n°9.

Il fait ensuite l'annonce des procurations et, constatant que le quorum était atteint, passe l'examen de l'ordre du jour.

POINT N°1 – APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS PRECEDENTES

Le comité directeur approuve à l'unanimité le procès verbal de l'assemblée générale du mercredi 20 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité

POINT N°2 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Le Président donne connaissance à l'assemblée des grandes orientations qui devraient concourir à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2022.

Après avoir exposé les perspectives générales, Monsieur Matelic expose à l'assemblée les investissements qui pourraient être réalisés en 2022.

La baisse des dotations de l'Etat en faveur des communes ainsi que la situation socio économique de la France va avoir des incidences au niveau de l'activité du SIEGVO. Cette situation sera prise en compte au niveau de la programmation des travaux de renouvellement des conduites avec moins de travaux en coordination avec les communes. Nous devons également avoir une vigilance accrue au niveau des impayés. Pour limiter cet incidence le comité directeur, lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2021, a décidé de limiter l'augmentation du tarif de l'eau à 1,50 % pour 2022.

Comme chaque année et conformément à nos objectifs fixés dans notre politique qualité, notre équipe optimisation réseau s'est investie afin de réduire les pertes d'eau sur notre réseau. Le travail mené tout au long de ces années depuis 2010 a porté ses fruits car notre rendement a gagné près de 14,5% (en 10 ans) pour se situer à 77,44 %. Un bon chiffre si l'on tient compte du linéaire important de réseau (conduite principale et branchement) et du nombre encore important de compteurs situés dans les habitations (chiffre en baisse constante depuis 2000 avec la mise en place d'une véritable politique volontariste de gestion des branchements particuliers). La détection de fuites a été efficace dans 95% des cas.

Ainsi, sur l'ensemble de nos communes, 179 fuites (pour 180 en 2020) ont fait l'objet d'interventions au cours de l'année 2021.

Les prélocalisateurs (650 au total) déployés en 2016 sur l'ensemble de notre réseau ont permis à notre équipe optimisation d'être encore plus réactif dès l'apparition d'une fuite.

Les ventes d'eau en gros ont augmenté de 7,15 % par rapport à 2020 (401 846 m³ en 2020 et 430 564 m³)

Les volumes vendus à Orne Aval ont diminué de 3,02 % par rapport à 2020 (367 097 m³ en 2020 et 356 027 m³).

L'alimentation en eau du Soiron reste très fluctuante d'une année à l'autre, en 2020 et en 2021, il n'y a eu aucun volume consommé, il est donc difficile d'établir des perspectives pour 2022.

Les volumes vendus à la Régie de l'eau de Metz Métropole (fourniture d'eau à Chatel Saint Germain) ont augmenté de 171,34 % (16 470 m³ en 2020 et 44 690 m³ en 2021).

Les volumes vendus à Veolia (CGE Moyeuivre) ont aussi augmenté de 154,43% (2 480 m³ en 2020 et 6 310 m³ en 2021).

Enfin, les volumes vendus à Veolia et à la Régie de l'eau de Metz Métropole (Regard Jussy), ont connu une augmentation de 48,98 % (15 799 m³ en 2020 et 23 537 m³ en 2021).

La station de pompage de Roncourt, principal élément de production d'eau du Syndicat, commence à montrer des signes de faiblesses. Les pompes, conduites et automatismes sont en fin de vie.

Une opération de sécurisation est nécessaire afin de pérenniser le site. Une première étude interne a permis de cerner les problèmes et de déterminer les solutions à mettre en œuvre afin de permettre au site un fonctionnement optimal.

Un Avant-projet a été établi en 2015 afin de définir précisément l'étendue des travaux. Le Conseil départemental de la Moselle et l'Agence de l'eau ont donné leur accord pour subventionner ce dossier.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet a été lancé courant 2018. La société Setec Hydratec a été retenue pour la réalisation des opérations AVP, PRO, ACT/DCE, EXE, VISA, DET, AOR.

Fin novembre 2018, la première phase AVP a été achevée. Le bureau d'études, à partir des données collectées (Plans, débits de pompage, diamètre des conduites ...) a établi un rapport et affiné les données techniques nécessaires au projet, en fonction des contraintes particulières d'exploitation.

Les marchés ont été passés fin 2019, les offres des entreprises ont été reçues fin février 2020. Malheureusement, le contexte sanitaire, tout comme les élections municipales, nous ont contraints de repousser la procédure d'attribution des marchés. La commission d'appel d'offre s'est réunie début octobre 2020 afin d'attribuer les marchés. Un point technique avant notification a été fait le 05/01/21, et les marchés ont été notifiés fin Janvier 2021.

Les travaux ont débuté fin septembre 2021. L'entreprise Est Ouvrage a réalisé les terrassements et la construction du gros œuvre Ces travaux sont en cours, et devraient être terminés pour mi-Février 2022.

Ensuite, l'entreprise Actémium, titulaire du marché d'équipement, prendra le relai pour l'installation de la partie Automatisation, électricité et pompage. La partie tuyauterie sera réalisée en parallèle par l'entreprise Weiler.

Monsieur MATELIC passe la parole à Monsieur CORSALE, Responsable du bureau d'études afin de faire un point sur l'état d'avancement des travaux.

Monsieur CORSALE expose des photos qui montrent les travaux réalisés à ce jour. La nouvelle station est implantée à proximité de la station actuelle dans la pointe du terrain. Il a fallu tout d'abord démonter un ancien hangar qui servait à stocker le matériel des maçons et des espaces verts. Les terrassements ont ensuite été réalisés. Actuellement, les murs du local de pompage en sous sol de la station sont montés, les nourrices de pompage ont été installées et la dalle supérieure a été coulée. Dans cette dalle, des trappes sont prévues pour permettre l'installation des nouvelles pompes.

M. BOTELLA, délégué de l'Eurométropole de Metz (Ste Ruffine) : Est-ce qu'il y aura des surcoûts pour ces travaux et est-ce qu'il y aura des retards ?

M. CORSALE, Responsable bureau d'études SIEGVO : Dans les marchés, il y a une clause de révision des prix car ces marchés ont été notifiés début 2021 et il fallait tenir compte de l'évolution du coût des matériaux. D'autre part, des travaux supplémentaires ont été demandés compte tenu de la configuration du terrain et de l'emplacement des conduites existantes. Il risque effectivement d'y avoir des avenants à ces marchés qui sont actuellement en discussion avec les entreprises intervenantes. Par contre, les délais de réalisation prévus aux marchés devraient être tenus.

Les volumes vendus à l'ensemble de nos abonnés ont connu cette année une baisse de 4,17 % faisant passer la consommation journalière de 13 116 m³ à 12 569 m³.

Une somme prévisionnelle de 4 000 000 € sera donc inscrite au BP 2022.

Malgré une situation économique nationale et locale atone, notre collectivité poursuivra ses efforts dans le domaine de l'investissement afin de ne pas prendre de retard dans le renouvellement de notre réseau de distribution.

2022 ne devrait donc connaître aucun fléchissement quant à l'attention portée à l'ensemble de nos communes membres afin d'assurer un service performant et de qualité propre à satisfaire leurs attentes légitimes. Cet état d'esprit est à conserver tout en le développant et en continuant à le mettre au service de tous, dans l'intérêt général.

Le comité directeur, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ces dispositions.

Adopté à l'unanimité

POINT N°3 – AUTORISATION DE LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Le comité directeur autorise le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 à hauteur de 25 % des sommes inscrites au budget de l'année précédente, conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les dépenses de la section fonctionnement peuvent être liquidées et mandatées dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Les dépenses afférentes au remboursement de la dette venant à échéance avant le vote du budget peuvent être mandatées.

Adopté à l'unanimité

POINT N°4 – BORDEREAU DES PRIX APPLIQUES LORS DE TRAVAUX EN REGIE

Le comité directeur vote à l'unanimité le bordereau des prix appliqués lors de travaux en régie. Ce bordereau des prix a été mis à jour pour tenir compte des fortes évolutions de tarifs de nos marchés de fournitures inhérents à la hausse des matières premières. Ce bordereau des prix sera appliqué à compter du 1^{er} mars 2022.

D'autre part, compte tenu du nombre important de pièces pouvant être utilisées, il sera appliqué une majoration de 20 % sur le prix d'achat des fournitures ou prestation de service ne figurant pas au présent bordereau.

Adopté à l'unanimité.

POINT N°5 – ADHESION DE LA COMMUNE DE RONCOURT A L'EUROMETROPOLE DE METZ – EXTENSION DU PERIMETRE DE L'EUROMETROPOLE AU SIEGVO EN VERTU DE L'ARTICLE L5211-61 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La commune de Roncourt a souhaité se retirer de la CCPOM et adhérer à l'Eurométropole. Ce retrait et cette adhésion sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le retrait de la commune de Roncourt de la CCPOM entraîne la réduction automatique du périmètre de cette dernière au SIEGVO en application de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : "Lorsque la commune se retire d'un EPCI membre d'un syndicat mixte, ce retrait entraîne la réduction du périmètre du syndicat mixte. Les conditions financières et patrimoniales du retrait de la commune sont déterminées par délibérations concordantes du conseil municipal de la commune et des organes délibérants du syndicat mixte et de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut d'accord, ces conditions sont arrêtées par le représentant de l'Etat."

L'Eurométropole de Metz nous a fait savoir qu'elle souhaitait maintenir le territoire de Roncourt au SIEGVO en vertu de l'article L5211-61 du CGCT. L'extension du périmètre de l'Eurométropole au SIEGVO doit être entérinée par une délibération du SIEGVO en vertu de l'article L5211-20 du CGCT.

Le comité directeur, à l'unanimité, accepte l'extension du périmètre de l'Eurométropole de Metz au SIEGVO suite à l'adhésion de la commune de Roncourt et autorise le Président à consulter les EPCI et communes membres du SIEGVO en vertu de l'article L5211-20 du CGCT.

La décision de modification sera ensuite prise par arrêté des représentants de l'Etat dans les départements intéressés.

Adopté à l'unanimité

POINT N°6 – RETRAIT DE LA COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE – Mise à jour des statuts

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville d'Ars sur Moselle avait demandé son retrait du SIEGVO pour l'exercice de la compétence métropolitaine de « Production, Traitement, Transport et Distribution d'eau potable ».

Ce retrait a été formalisé par l'arrêté DCL n°1-043 en date du 15 novembre 2021 portant réduction du périmètre du SIEGVO sur le territoire de Metz Métropole.

Les statuts du SIEGVO doivent donc être modifiés pour prendre en compte le retrait de la commune d'Ars sur Moselle.

Le comité directeur, à l'unanimité, adopte la mise à jour des statuts et autorise le Président à consulter les EPCI et communes membres du SIEGVO en vertu des dispositions de l'article L5211-20 du CGCT.

Adopté à l'unanimité

POINT N°7 – RETRAIT DE LA COMMUNE D'ARS SUR MOSELLE – SAISINE DE LA PREFECTURE DE LA MOSELLE POUR ARBITRAGE RELATIF AUX MODALITES FINANCIERES SOLDANT LE RETRAIT DE LA COMMUNE DU SIEGVO

Par arrêté en date du 15 novembre 2021 des préfets de Moselle et Meurthe-et-Moselle, le territoire de la commune d'ARS SUR MOSELLE a été retiré du SIEGVO à compter du 1er janvier 2022, afin de rejoindre METZ METROPOLE.

Dans le cadre des dispositions de l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, le SIEGVO s'est adressé à METZ METROPOLE afin qu'un accord puisse être trouvé relativement aux conditions financières du retrait de la commune d'ARS SUR MOSELLE.

La demande portait sur les points suivants :

- 335 090,12 € correspondant à la valeur nette comptable des investissements réalisés par le SIEGVO sur ses fonds propres afin d'améliorer le réseau de la commune d'ARS SUR MOSELLE.
- 146 520 € correspondant au coût du renouvellement de la totalité des compteurs d'ARS SUR MOSELLE.
- 155 860,51 € correspondant au renouvellement de 70 branchements.
Soit un total de 637 470,63 €.

Dans le cadre de sa réponse le SIEGVO sollicitait l'organisation d'une réunion afin de pouvoir engager un échange effectif quant aux modalités financières du transfert, sans réponse à ce jour.

Le versement d'une soulte correspondant à la valeur nette comptable des investissements réalisés par le SIEGVO sur ses fonds propres à ARS SUR MOSELLE n'apparaît pas discutable dès lors qu'il s'agit d'un ensemble d'améliorations du réseau dont va profiter directement Metz Métropole.

Le défaut de réponse de Metz Métropole justifie que conformément aux dispositions de l'article L5211-25-1 du code général des collectivités territoriales, l'arbitrage de l'Etat soit sollicité s'agissant des modalités financières du retrait.

Le comité directeur, à l'unanimité, sollicite l'arbitrage de l'Etat s'agissant des modalités financières du retrait de la commune d'Ars sur Moselle et donne tout pouvoir au Président pour mettre en place et suivre la procédure d'arbitrage.

Monsieur MATELIC informe l'assemblée que depuis une date de réunion avec les services de l'Eurométropole a été arrêté, il s'agit du lundi 21 février 2022 à 14 heures 30. Monsieur MATELIC rendra compte de la suite donnée à cette réunion.

Adopté à l'unanimité

POINT N°8 – TABLEAU DES EMPLOIS – Mise à jour

Le comité directeur décide à l'unanimité de modifier le tableau des emplois comme suit :

TITULAIRES TEMPS COMPLET

- La suppression de deux postes d'adjoint technique suite à la nomination des agents concernés dans le grade supérieur,
- Un poste d'adjoint technique libre mis en vacance de poste pour pourvoir à la nomination d'un agent contractuel,
- La suppression d'un poste d'adjoint administratif suite à la nomination de l'agent concerné dans le grade supérieur.

Le tableau des emplois est fixé comme suit :

- 52 titulaires permanents, (dont 2 vacances de poste et 5 agents en disponibilité),
soit 45 agents en présence effective
- 2 auxiliaires permanents à temps non complet (femmes de service),
- 1 poste d'adjoint technique contractuel,
soit 55 agents dont 2 vacances de poste et 5 disponibilités.

Adopté à l'unanimité

M. FAVRE - délégué de l'Eurométropole de Metz (Vaux) : Est-ce que les 5 agents en disponibilité ont une incidence sur le fonctionnement du service ?

M. MATELIC : Non car des agents ont été recrutés pour les remplacer. Si un de ces agents venaient à revenir il serait placé en surnombre au Centre de Gestion de la Moselle car son poste ne serait plus disponible.

POINT N°9 – AVENANT N°1 AU MARCHE ACTEMIUM – TRAVAUX DE SECURISATION DE LA STATION DE POMPAGE DE RONCOURT – LOT N°2 EQUIPEMENTS

Le comité directeur autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°1 au marché ACTEMIUM relatif aux travaux de sécurisation de la station de pompage de Roncourt – lot n°2 Equipements.

Cet avenant a pour objet de préciser la part devant être payée co-traitant, ACTEMIUM étant l'entreprise mandataire afin de pouvoir payer directement chaque co-traitant.

La répartition financière entre les co traitants est la suivante :

- ACTEMIUM : 683 221.00 € HT
- THEBA : 230 000.00 € HT
- REATO : 0.00 €HT

Adopté à l'unanimité

POINT N°10 – COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président informe l'assemblée que la réunion de bureau du comité directeur initialement prévue le mardi 8 février 2022 aura lieu le mardi 15 février 2022. D'autre part, l'assemblée générale initialement prévue le Mercredi 16 mars 2022 aura lieu le Mercredi 9 mars 2022 à la salle des Fêtes de CLOUANGE.

Monsieur RISSER, délégué de la CCPOM et 1^{er} adjoint à la mairie de Rombas demande à prendre la parole.

M. RISSER : Je voulais intervenir pour vous faire remarquer qu'il y a un soucis au SIEGVO au niveau de l'organisation et du suivi des travaux. En effet, des travaux ont débuté en avril 2021 sur la rue Debussy à ROMBAS et nous sommes en janvier 2022 et ces travaux ne sont toujours pas terminés. Je pense qu'il faudrait qu'on renvoie notre façon de travailler car ces travaux n'en finissent plus.

Le Président répondra à cette intervention lors d'une prochaine réunion après qu'il aura pris les informations auprès du service exploitation sur l'organisation de ce chantier.

Fait à AMANVILLERS, le 28 janvier 2022
Le Président du SIEGVO,

V. MATELIC